

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société NEVES s'engage envers le Client à vendre les produits visés sur notre confirmation de commande.

## 2 - Portée

Les présentes conditions générales, la confirmation de commande, ainsi que les documents qui y sont annexés constituent l'intégralité du contrat entre les parties. Ils annulent et remplacent tout accord de principe ou échange de correspondance antérieur relatif à la même opération.

À toutes fins utiles, il est précisé que les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions contractuelles du Client, que ces dernières aient été, ou non, portées à l'attention de la société NEVES. Les documents contractuels sont d'interprétation stricte. On ne saurait par conséquent y découvrir à la charge de la société NEVES d'autres obligations que celles qui y sont expressément stipulées, encore qu'elles en seraient la suite selon l'usage ou l'équité. En cas de contradiction entre les documents contractuels, les présentes conditions générales prévaudront.

## 3 - Commandes

Les commandes ne sont définitives qu'après l'accomplissement des formalités essentielles suivantes :

- Remise de la confirmation de commande au Client portant la signature de sa main ou de son représentant.
- Versement des acomptes prévus.

- Acceptation expresse et écrite de la commande par la société NEVES. Cette formalité est également requise en cas de commande passée aux délégués de la société NEVES.

Le devis ou la proforma effectué par la société NEVES a une validité de 2 mois. Aucune modification de la commande ne pourra être acceptée après l'accomplissement de ces formalités. L'exécution de la commande est sujette aux possibilités de fabrication et d'approvisionnement du moment et entraîne automatiquement une facturation. En conséquence, dans le cas d'une annulation de la commande par le Client, la commande étant spécialement fabriquée pour lui et ne pouvant être réutilisée, celui-ci restera redevable envers la société NEVES de l'intégralité de la facturation en découlant.

## 4 - Délivrance

Les produits visés sur la confirmation de commande seront délivrés dans le délai indicatif stipulé. Sauf stipulation contraire du devis/bon de commande, la délivrance sera réalisée par la mise à disposition du produit au Client dans les locaux de la société NEVES. Dès la délivrance, il incombe au Client de s'assurer lui-même, ou par l'intermédiaire de son transporteur, de la conformité du produit à la confirmation de commande, ainsi qu'à son absence de vice, caché ou apparent. En l'absence de réserves mentionnées par le Client dans le procès-verbal de réception dressé à cette occasion, le produit délivré sera réputé conforme à la confirmation de commande.

## 5 - Transfert de propriété

5.1 Le transfert de propriété au profit du Client des produits décrits a la confirmation de commande sera retardé jusqu'au complet paiement de leur prix, encore qu'ils aient été délivrés et mis sous sa garde. Dans l'hypothèse d'un non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, la société NEVES pourra exiger de plein droit et sans formalité la restitution des produits aux frais du Client. En cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire du Client, les commandes en cours non encore délivrées ne le seront qu'après accord exprès du mandataire judiciaire nommé, ou après complet paiement. Le Client sera tenu de tenir informer la société NEVES de toute mesure de saisie, réquisition ou confiscation qui serait réalisée par ou au profit d'un tiers.

5.2 Nonobstant les stipulations ci-avant, le Client répondra envers la société NEVES, de la délivrance des produits jusqu'à complet paiement de leur prix, non seulement des fautes dans la conservation desdits produits, mais encore de toute perte ou destruction, partielle ou totale, consécutive à une force majeure ou un cas fortuit. Le Client devra assurer les produits contre le risque relatif à leur perte ou destruction, partielle ou totale, quelle qu'en soit la cause.

## 6 - Transfert de garde

Le Client est réputé avoir la garde matérielle et juridique des produits dès leur délivrance, tant dans leur structure que leur comportement. Il devra par conséquent s'assurer contre le risque de survenance d'un préjudice causé à des tiers, par suite du fait desdits produits.

## 7. Transport

Par suite des articles 4 et 5 ci-avant, les produits sont réputés voyager aux risques et périls du Client. D'un commun accord, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du Client, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le chauffeur du transporteur. Dans l'hypothèse où le Client ne se rendrait pas disponible pour la réception des produits ou si le lieu de livraison n'est pas accessible à un véhicule poids lourd type semi-remorque, la société NEVES se réserve le droit de réclamer au Client tous les frais correspondant au retour, au retard ou à la nouvelle présentation des produits. En cas d'avarie, perte ou retard de quelque nature que ce soit, il est convenu entre les parties que le Client devra faire lui-même toutes réclamations utiles auprès du transporteur.

## 8 - Prix

Le Client s'engage, en contrepartie de la vente des Produits visés au bon de commande, à payer à la société NEVES le prix y stipulé. Il est convenu que ce prix ne comprend en aucun cas le coût du transport, qui fera l'objet d'une mention spécifique sur la confirmation de Commande dans l'hypothèse où le Client confierait à la société NEVES le soin de mandater une entreprise de transport. Sauf disposition contraire de la confirmation de commande, ce prix sera payable de la manière - 30% à la signature et remise de la confirmation de commande par le Client à la société NEVES; - Le solde à la délivrance.

Tout impôt, taxe, droit ou autres prestations à payer en application de la Loi française ou de celle de tout autre pays importateur ou de transit seront supportés par le Client.

## 9- Paiement

Une facture est établie pour chaque commande ou par commandes groupées. Les factures sont payables au comptant, sauf stipulation contraire indiquée sur la convention d'ouverture de compte ou convenue expressément lors de l'acceptation du devis/bon de commande.

Les factures sont payables à l'échéance y indiquée par chèque, virement, traite ou tout autre moyen. Les traites devront être retournées à la société NEVES dûment acceptées dans un délai maximum de 10 jours. Les paiements anticipés ne sont en aucun cas assujettis à un escompte. Toutes les sommes impayées à leur échéance produiront de plein droit et sans mise en demeure préalable intérêt au taux de appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement, majoré de 10 points.

Tout retard de paiement obligera en outre, de plein droit, le Client au paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 40 € . De surcroît, à défaut de paiement total ou partiel à l'échéance prévue, la société NEVES se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute action qu'elle pourrait mener en résolution du ou des contrats et/ou paiement de dommages et intérêts.

Le Client ne saurait faire obstacle au paiement du prix pour aucune autre raison que :

- La non-conformité du produit délivré au Devis-bon de commande;
- La présence de vices identifiés affectant le Produit.

## 10 - Garantie

10.1 Domaine d'application

La garantie s'applique sur tous les produits de la gamme façade, porte de séparations, aménagements, accessoires, ainsi que sur les pièces mécaniques suivantes : amortisseurs, roulettes, coulisses. La garantie prend effet à la date de la délivrance. Elle est d'une durée de 10 ans pour tous les produits, ainsi que de 10 ans pour l'anticorrosion pour les pièces métalliques et les façades aciers.

10.2 Objet de la garantie

Les produits sont garantis contre tout vice de matière ou défaut de fabrication. La garantie comprend le remplacement des produits défectueux. Il appartient au Client distributeur de constater le bien-fondé de la réclamation éventuelle d'un Client final avant d'en référer à la société NEVES. En cas de vice avéré, la société NEVES prend en charge la fourniture et les frais d'envois des produits remplacés jusqu'aux locaux du Client distributeur en France Métropolitaine seulement, ainsi que les frais de retour des produits défectueux des locaux du Client distributeur aux locaux de la société NEVES. Sont expressément exclus tout autre frais, notamment les frais de dépose et de repose, les frais de livraison et de déplacement chez l'acheteur final.

10.3 Exclusions

La garantie ne sera due par la société NEVES que si les produits ont été employés, mises en oeuvre et entretenus en conformité avec leur destination (l'agencement de locaux à usage d'habitation) et en conformité avec les règles de l'art. La garantie sera également exclue en particulier si les produits n'ont pas été stockés dans des locaux à l'abri de l'humidité. L'usure normale des produits dus à leur utilisation n'est pas garantie. Sont expressément exclus de la garantie tous les dommages consécutifs à un vice de pose, la société NEVES n'intervenant pas dans l'installation.

## 11. Responsabilité de la Société NEVES

11.1 En cas de litige, la responsabilité de la société NEVES ne pourra être retenue qu'à la condition pour le Client de rapporter la preuve d'un comportement fautif de cette dernière, et d'un lien de causalité avec le préjudice invoqué. La responsabilité de la société NEVES ne pourra être recherchée lorsque son manquement sera consécutif à un cas de force majeure.

11.2 La société NEVES ne pourra être tenue de réparer aucun préjudice résultant, en totalité ou en partie, d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations générales ou particulières de collaboration, de prudence ou de diligence que les présentes conditions générales, la Loi, l'usage ou l'équité mettent à sa charge.

11.3 Sauf en cas de faute lourde, la société NEVES ne pourra être tenue que du préjudice résultant de manière directe de l'inexécution de ses obligations. Est en ce sens exclue, par conséquent, la réparation des préjudices résultant des pertes d'exploitation et manques à gagner subis par le Client. La responsabilité de la société NEVES ne pourra jamais être engagée, quelle qu'en soit la cause, au-delà du montant des sommes effectivement payées par le Client en contrepartie de conséquent, la réparation des préjudices résultant des pertes d'exploitation et manques à gagner subis par le Client. l'obligation contractuelle objet du litige. Afin de déterminer si la limite de responsabilité de la société NEVES est atteinte, il sera tenu compte de l'ensemble des sommes versées par elle à ce titre.

11.4 Enfin, la société NEVES ne pourra être tenue d'indemniser un retard dans la délivrance des produits, quelles que soient les causes, importances et conséquences de ce retard.

## 12 - Responsabilité du Client

En considération de la remise au Client de la notice de pose des produits à la délivrance, le Client est réputé avoir la garde de structure et de comportement des produits. Dès lors, conformément à la loi, le Client sera seul responsable envers les tiers de tout dommage qui pourrait survenir à leur personne ou à leurs biens, par le fait des produits dont il a la garde.

**Dans l'hypothèse toutefois où la responsabilité de la société NEVES serait retenue à l'égard des tiers en raison de faits imputables aux produits, le Client devra garantir et relever indemne la société NEVES de tous recours et de toutes condamnations qui seraient prononcés.**

## 13 - Résolution

En cas de non-exécution de l'une quelconque des obligations du Client, et sans autre formalité qu'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un délai de huit jours, le contrat sera réputé résolu de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au Client. Dans ce cas, les produits ne devront faire l'objet d'aucune utilisation par le Client et devront être mis à la disposition immédiate de la société NEVES par retour aux frais du Client.

## 14. Données personnelles

La Société NEVES est amenée à collecter des données personnelles dans le cadre de l'exécution de la commande passée par le Client. Le Client accepte expressément cette collecte et ce traitement de données.

Le responsable du traitement des données est la Société NEVES, dont le siège est ZI des GROUETS RN 10 41105 VENDOME, immatriculée au RCS de Blois sous le numéro 350 649 513. Les données personnelles sont les données strictement nécessaires au traitement du dossier confié (et notamment, les coordonnées de contact (nom, prénom, adresse, adresse mail, numéro de téléphone).

## 15 - Loi applicable et juridiction compétente

**Tous les Contrats conclus entre le Client et la Société NEVES sont soumis, dans leur formation comme leur exécution, aux règles de l'Ordre juridique français. Tout litige en découlant, qu'il soit relatif à leur validité, leur interprétation ou leur exécution, sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel est situé l'établissement ayant émis la facture.**